

ZAC des «Hauts du Chazal» - Cession de terrains à la sedD - Modification de la délibération du 11 janvier 2010

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans sa séance du 11 janvier 2010, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la cession de diverses parcelles à la sedD sur le secteur de la ZAC des Hauts du Chazal.

Suite à l'établissement d'un document d'arpentage par M. JAMEY, Géomètre Expert, les numéros de parcelles et leurs contenances ont été modifiés.

Aussi la Ville de Besançon doit céder à la sedD les terrains cadastrés section MN n° 69-160-161-162-163-164 et 165 d'une contenance totale de 8 552 m².

Le montant total de la transaction s'élèvera à 32 583,12 € (8 552 m² x 3,81 €/m²).

Les frais d'acte seront à charge de la sedD.

Ces parcelles communales sont enregistrées à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P65314.

La recette de 32 583,12 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette transaction,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié correspondant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.